



Aux parents des élèves de 3^{ème}

ANNEE 2016/ 2017

Madame, Monsieur,

Les élèves de 3^{ème} du collège doivent découvrir le monde de l'entreprise et les exigences de la vie active, en observant un ou plusieurs professionnels dans leurs activités. La connaissance de l'entreprise est inscrite dans les programmes ainsi que dans le socle commun des connaissances de compétence et de culture. De plus la réforme du lycée a introduit depuis quelques années les sciences économiques et sociales en enseignement d'exploration obligatoire en 2de GT. Cette première découverte se fera dans le cadre d'une séquence d'observation organisée sur la période :

du LUNDI 6 FEVRIER 2017 AU VENDREDI 10 FEVRIER 2017.

Les élèves et leurs familles peuvent se mettre dès à présent à la recherche d'un lieu de stage, en raison du nombre important de jeunes de collèges, lycées technologiques et lycées professionnels qui sont envoyés en stage dans les entreprises. Nous préconisons d'autre part que les enfants n'aillent pas dans l'entreprise de leurs parents.

Exception faite des élèves qui n'auront pas 14 ans à la date du début de la période de stage et pour qui ce stage d'observation devra se dérouler au sein d'une entreprise familiale, une collectivité territoriale (mairie, école, CCAS etc) ou dans les trois fonctions publiques (d'état, territoriale ou hospitalière). Aucune dérogation n'est possible dans le code du travail pour des élèves de 13ans.

Pour les stages hors département, ou hors du territoire national, une demande devra être obligatoirement adressée à M. Nahon en indiquant le lieu de stage, la personne responsable de l'élève sur cette période ainsi que l'adresse d'hébergement.

Le stagiaire demeure un élève du collège et reste donc assuré par l'établissement scolaire pour toute la période concernée par le stage. Une convention devra être signée **avant le début de la séquence d'observation en milieu professionnel** par les différentes parties, à savoir le Chef d'entreprise, le Principal du collège, les parents et l'élève. Elle sera distribuée par les professeurs principaux en classe à partir du mois d'octobre et devra être retournée dûment complétée et signée :

Pour le VENDREDI 20 JANVIER 2017 au plus tard.

Un rapport de stage sera demandé à l'élève, au mois de Mars, comportant ses observations sur l'organisation de l'entreprise, sa structure, son fonctionnement ainsi que l'étude d'un métier. Il fera l'objet d'une évaluation notée. Ce rapport doit être présenté au Chef d'entreprise ou au tuteur désigné par celui-ci, à l'issue du stage. Puis il sera remis aux Professeurs Principaux dans la semaine du 6 au 10 mars 2017.

Dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) « Monde économique et Professionnel », ce rapport de stage sera noté en contrôle continu.

En ce qui concerne la nouvelle épreuve orale du nouveau DNB comptant pour 100 points sur 700 et **uniquement si** votre enfant choisit ce domaine d'EPI, il devra présenter un diaporama centré sur son expérience acquise (stage-forum des métiers-travail de recherche...) autour du monde du travail à l'oral le 27 avril 2016. De plus amples informations seront communiquées à vos enfants par les enseignants référents.

Pour conclure, nous tenons à souligner l'importance de ce temps pédagogique qui peut influencer la vision que l'élève aura du monde du travail en élargissant sa culture professionnelle. Nous devons tous y accorder le plus grand soin pour permettre à l'élève d'en tirer le meilleur bénéfice.

Le Principal et l'équipe pédagogique